

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2014

Etaient présents :

Monsieur le Maire : Stéphane Arnaud

Mme Caroline Allard Mme Muriel Alis M. François Deboom Mme Adélaïde Doco Mme Françoise Di Fraja Mme Luce Favreau M. Serge Jacolin M. André Laloyaux Mme Florence Lefèvre Mme Joëlle Maïnetti M. Jean-Guy Marengo M. Roger Martel Mme Lotte Michel M. Hervé Ripert M. Bernard Risso M. Nicolas Souchon

Etait excusée : Mme Nicole Poch qui a donné procuration à Monsieur Martel pour tout vote ayant lieu lors de cette séance.

Etait non excusé : M. Eugène BERTON

Mouvement lors de la séance : départ de Monsieur Laloyaux à 21heures

Secrétaire de séance : Mme Adélaïde Doco assistée de M. Stéphane Oddone, secrétaire général de Mairie

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 19 heures 05.

EN PREAMBULE

Monsieur le Maire réaffirme les 2 idées forces qui ont déterminé l'élaboration du Budget prévisionnel, premier budget de la mandature après un mois de mandat.

Il s'agit d'assainir la gestion et de se donner les moyens de concrétiser les projets formulés lors de la campagne électorale.

Monsieur le Maire rappelle que le programme de Vivre à Seillons pour effectuer le sauvetage du Village et éviter à terme sa disparition s'appuie sur la stratégie :

Communication - Développement - Rayonnement.

Monsieur le Maire précise ensuite les différents projets qui ont été mis en place d'ores et déjà :

Au niveau Gestion des ressources humaines : une réunion des équipes a eu lieu (hormis celle des Ecoles qui aura lieu ultérieurement) afin de créer une ambiance propice à un travail efficace.

Au niveau de l'Intercommunalité, il est nécessaire d'inverser la tendance de disparition de la commune.

Précédemment la commune de Seillons était très peu représentée donc très peu représentative. L'intercommunalité qui compte 15 communes est administrée par un président et 6 vice-présidents. Or, Seillons bien que représentant 2300 habitants et malgré sa situation exceptionnelle n'est pas représentée. Mais les élus des autres Communes ont lors de la dernière réunion laissé un espace qu'il serait tout à fait possible d'occuper. En effet sur 6 sièges de Vice-présidents 5 ont été attribués à des Maires en place depuis longtemps par 41 voix (unanimité). Monsieur le Maire s'est porté candidat au 6^{ème} siège et a obtenu 17 voix contre 24 voix pour son adversaire après avoir été entendu à propos du changement et du sauvetage de sa commune dont la disparition était bel et bien programmée. Ainsi il a fait entendre la voix de Seillons pour la première fois.

D'autre part Monsieur le Maire souligne que notre capacité d'autofinancement doit nous permettre de sortir du plan de redressement de la commune et du risque de mise sous tutelle et de conserver l'autonomie de notre gestion. Il est indispensable de stabiliser l'imposition locale et parallèlement réaliser des économies pour s'autofinancer.

Cette volonté s'exprime dans ce budget prévisionnel, par exemple en ce qui concerne le salaire abusif que touchait une employée administrative (environ 200 euros de trop par mois par rapport à la grille en vigueur) Il nous faut réparer les erreurs de gestion de la mandature précédente. Mais Monsieur le Maire ne veut pas sans cesse retourner au passé mais s'en séparer.

Il faut améliorer notre trésorerie en réalisant des économies sans vendre les terrains communaux. Cet objectif est ambitieux mais comme le disait un de nos slogans de campagne « Nous y arriverons ».

Monsieur le Maire explique ensuite la nécessité de l'alignement du budget en fonction des projets à mettre en place rapidement :

1 Embellissement du village :

L'ancienne municipalité avait acheté un terrain face à la Coopérative vinicole : c'était un choix judicieux mais sans faire de dossier de demande de subvention soit 84 mille euros pour acquisition, et il y avait encore matière à demander une seconde subvention pour aménagement Cela n'a pas été fait. A Nous de le Faire.

2 Mise en sécurité de la commune :

Stationnement aux abords des Ecoles. L'Algeco qui abritait les denrées du CCAS a été démoli, ce qui est représenté déjà un certain respect à l'égard des bénéficiaires qui méritaient un lieu d'accueil plus respectable.

D'autre part les enfants peuvent enfin découvrir en lieu et place de ce bâtiment décrépi et dangereux un magnifique panorama digne du rayonnement de notre commune. Cet espace sera inauguré en présence de personnalités de notre département et de la région

3 Sécurisation et amélioration des réseaux d'eau potable

4 Sécurisation et éclairage de la départementale

5 Mise en place de nouveaux outils de communication y compris réunions publiques et démocratie participative

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Oddone, secrétaire général de la Mairie afin qu'il expose le Budget Prévisionnel

A. EXPOSITION DU BUDGET PREVISIONNEL PRINCIPAL

M. le Secrétaire général indique que la capacité d'autofinancement est la clef de voûte d'un budget sain et durable. Pour cela il faut viser l'assainissement des dépenses et la dynamisation des recettes.

Il effectue quelques rappels :

Il donne la définition du Budget (Annexe page 2)

Il explique ce qu'est l'équilibre réel (Annexe page 2)

Il énumère les différents documents budgétaires et explique ce qu'est le compte de gestion (Annexe page 3)

Il précise que le contrôle des dépenses se fait par chapitre et non par article (Annexe page 3)

Le débat d'orientation des dépenses n'a pu avoir lieu faute de temps (doit être fait en octobre novembre de n-1) alors que les élections ont eu lieu le 23 mars, il n'est obligatoire pour les communes de moins de 3500 Hab. mais il est vivement conseillé.

Le prochain Budget prévisionnel 2015 sera préparé dès le mois de octobre novembre et sera donc en phase avec nos volontés de débat d'orientation.

Monsieur le Maire souligne qu'il est souhaitable et plus sain d'avoir des éléments précis de réflexion. Il s'engage à permettre au travers de ce budget de concrétiser les projets de notre programme, notre élection ayant été remportée par rapport à ce programme. Il s'agit de réaliser des économies pour pouvoir développer l'investissement. (Annexe page 4)

1. Dépenses de Fonctionnement

Monsieur Oddone expose le Budget Principal 2014 (Annexe page 6)

Il examine ensuite par chapitre les dépenses de Fonctionnement (annexe page 7) en mettant en regard celles de 2013.

Il précise que la dotation aux amortissements correspondait à une provision en 2013 mais n'avait pas lieu d'être budgétisée en 2014.

Il commente ensuite le croquis des charges en pourcentages (annexe page 7)

Le salaire d'un employé municipal inscrit au budget autonome de l'eau est réintégré dans le budget général.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de 8/12^{ème} du salaire annuel car les 4 premiers mois sont à l'ordre du budget de l'eau de l'ancienne mandature.

Monsieur Oddone indique qu'il existe des titres d'imposition qui sont irrécouvrables.

Cette dépense (annulation de titre) a été étalée sur 3 ans.

Le chapitre 042 concerne des pénalités de renégociation de la dette, son étalement a été calée sur la durée résiduelle de cet emprunt et se retrouvera donc chaque année.

Les frais d'étude non suivis d'effet on était amortis sur 5 ans et sont totalement amortis.

Monsieur Souchon s'enquiert de la taxe foncière : Monsieur Oddone répond qu'il s'agit surtout de requalification des bâtiments. Une demande de dégrèvement a été demandée sur 5 ans mais l'accord ne porte que sur 3 ans : une partie en 2013 et une en 2014.

Monsieur Risso évoque l'art 611 pour lequel un contrat de 350 mille euros ont été engagés mais dépassés.

Monsieur Oddone précise que le contrôle des crédits est au chapitre, d'autre part sur la maquette officielle est mis en opposition le BP 2013 sans tenir compte des décisions modificatives intervenues dans l'année 2013.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un acte de prévision pour ouverture de crédit. Fin Août le contrat avec la Fédération des Œuvres Laïques sera renégocié car la dernière ouverture avec la FOL s'élevait à 7900 euros se résumait à la venue de personnes qui faisaient remplir un questionnaire. Il réaffirme que la Commune peut diminuer la pression fiscale si elle maîtrise ses charges de fonctionnement.

Madame Alis s'étonne qu'on parle d'économie alors qu'on dispose de 278 mille euros au chapitre 023.

Monsieur le Maire lui répète que cette somme va servir à payer les dépenses engagées par Monsieur Berton.

Monsieur Oddone souligne la Capacité d'Autofinancement de 2014 et ses modalités de calcul. Il précise que le 023 de 2013 était un transfert vers l'investissement au 021, Il indique que lors de l'établissement d'un budget les excédents antérieurs ne sont pas pris en compte dans le calcul de la CAF, il conclut en précisant que la CAF brute doit couvrir en priorité de le remboursement de la dette en capital et en résulte la CAF nette pour servir pour partie les investissements futurs.

2. Recettes de fonctionnement

Monsieur Oddone commente ensuite les recettes de fonctionnement (Annexe page8)

Il explique que l'atténuation des charges concerne les emplois aidés et les personnels en maladie ce qui entraîne une prévision difficilement évaluable.

Monsieur Souchon demande ce qu'il en est de la compensation pour perte de taxe d'habitation.

Monsieur Oddone répond que pour l'instant ces sommes sont peu évaluables. L'Etat dégrève et nous en rembourse une partie mais cela ne nous est pas notifié qu'ultérieurement. De toute façon cela s'annule avec les dépenses dues aux mêmes raisons.

Monsieur Martel remarque que dotation et participation de l'Etat seront revues à la baisse dès 2014.

Monsieur le Maire annonce cependant une dotation parlementaire de 15 mille euros pour un projet non débuté mais qu'il faut se démener pour obtenir des fonds.

Monsieur Laloyaux indique qu'en 2008 une dotation du sénateur de 15 mille euros et une dotation du conseil général de 5 mille euros avaient été obtenues à leur demande pour le pond de l'arrosage.

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de 84 mille euros nous a échappé en fin de mandature précédente.

3. Produit fiscal

Monsieur Oddone notifie qu'il faut statuer sur la fiscalité et annoncent les ressources fiscales estimées pour 2014 (Annexe page 10)

Monsieur le Maire propose de maintenir le taux de ces taxes et non de l'augmenter.

Monsieur Deboom demande quels taux sont appliqués par les autres communes comparativement.

Monsieur Oddone répond que les autres communes ont un taux très légèrement plus bas. Le problème est plutôt que la commune a usé de ce levier alors que les bases étaient très faibles. Il faut relever les bases pour générer des ressources et pouvoir abaisser le taux. Il existe de grosses différences entre les bases nettes de la commune 1491 euros par habitant contre 1743 euros par habitants pour les autres communes de la même strate (source DGFIP du 02 avril 2014).

Monsieur Souchon se demande comment passer de 1400 à 1900 euros par habitant.

Monsieur Oddone lui répond que cela ne peut se faire que sur la durée en s'attaquant aux non déclaration de constructions ou d'agrandissements non déclarés.

Monsieur le Maire conclue cette discussion en réaffirmant que nous stabiliserons la fiscalité et que nous ne l'augmenterons pas.

Il est alors procédé au vote pour maintenir le taux d'imposition.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur laloyaux demande s'il est possible d'avoir le taux de 2011 car il pense ne pas en avoir augmenté la valeur avec l'ancienne mandature.

Monsieur Oddone lui répond qu'en effet ce taux n'a pas été augmenté mais que les bases non plus.

Monsieur le Maire déclare qu'il faut absolument mettre en perspective taux de fonctionnement et capacité d'autofinancement : il faut maîtriser les dépenses de fonctionnement pour asseoir la capacité d'autofinancement.

Monsieur Oddone précise que l'autofinancement de la commune s'élève à 28 euros par habitant pour 2013 alors qu'e se situe entre 94 et 98 euros par habitant pour les autres communes du département et celle de la région.

Monsieur le Maire souligne que cette capacité quasi nulle ne nous a pas permis par exemple un provisionnement nécessaire pour la mise en place du pluvial.

4. Subvention aux associations

Nous passons alors à la ventilation des subventions aux associations de notre commune.

Monsieur Souchon indique qu'une somme de 1000 euros a été attribuée à L'association familiale bien qu'il n'y ait pas été fait de demande.

La subvention demandée par le Tennis Club de Saint Maximin n'a pas été accordée. On ne peut accorder de subvention pour le fonctionnement d'une association mais pour les événements qu'elle crée.

Monsieur le Maire signale que l'enveloppe globale demeure la même que celle de l'année précédente pour respecter l'objectif de maîtrise des coûts.

5. Dépenses d'investissement

Monsieur Oddone en vient aux dépenses d'investissement (Annexe page 11)

Il précise que ce sont des prévisions et les crédits sont ouverts en fonctions des projets que nous la municipalité souhaite mettre en place.

Monsieur le Maire pense qu'il y a de l'argent à récupérer auprès des certaines entreprises qui n'ont pas achevé ou n'ont pas correctement exécuté les travaux qui leur ont été confiés.

Il convient aussi de renouveler l'outillage et le mobilier de certaines salles municipales.

Il faut prévoir les coûts d'éclairage public et l'aménagement du cimetière.

Pour le PLU Monsieur le Maire doit rencontrer la DDTM pour faire le point en vue d'un ré arbitrage, par exemple.

Pour l'aménagement, il est prévu une somme de 333 mille euros qui correspond à l'estimation des dépenses pour aménager l'espace Meynier récemment acquis et l'aire de l'Ecole au cœur du village mais aussi pour le pluvial dans les quartiers périphériques.

Il s'agit aussi d'engranger de l'épargne car nous rencontrons depuis 20 ans des problèmes pour réaliser l'amélioration du pluvial notamment pour le bassin de la Clairière.

Madame Alis demande si on a une idée pour l'opération 109 « chemin ». Monsieur Oddone rappelle d'une part qu'il a été inscrit les restes à réaliser au 31 décembre 2013 soit 71 mille euros et précise que d'autre part qu'il a été pris en compte les engagements donnés par le Maire sortant depuis le 01 janvier 2014 pour la réalisation de divers chemins soit 130 mille euros. Monsieur le Maire précise qu'il souhaite vivement programmer la remise en état de certains chemins et leurs abords de part leurs états catastrophiques.

Monsieur le Maire émet une interrogation supplémentaire en ce qui concerne l'EIFFAJ pour laquelle 80% sur ces dépenses (marché à bon de commande) ont déjà été consommées. Malheureusement on doit réparer ce qui a été raté.

6. Recettes d'investissement

A ce propos il convient d'être prudent car ces recettes doivent être justifiées et on doit attendre que les subventions demandées soient obtenues.

Nous avons eu une subvention du département de 120 mille euros en 2013.

Nous pouvons prétendre à la même pour 2014 mais elle ne peut être, pour l'instant inscrite au budget prévisionnel actuel.

Départ de Monsieur Laloyaux à 21 heures mais il a laissé procuration à Madame Alis pour tout vote éventuel.

Il est ensuite procédé au vote par approbation du Budget prévisionnel de la Commune.

17 Voix pour

2 abstentions

LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL EST ADOPTE.

B. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Il faut absolument maîtriser le prix de l'eau. (Annexe page 13).

Nous avons déjà transféré une partie du salaire d'un employé communal sur le budget général.

Il faut savoir que l'amortissement des réseaux de canalisation se fait sur 30 ans après quoi il faut éventuellement réparer et renouveler les canalisations.

Il faut prévoir la sécurisation de la source d'Argens à savoir 50 mille euros, prévoir des travaux sur le réseau, demander une dotation de crédits pour une amélioration future et constituer une provision pour de futurs investissements tels qu'ils sont prévus dans les schéma AEP et EU.

Monsieur le Maire indique qu'il faut respecter les schémas directeurs que la précédente municipalité a négligée sans pour autant augmenter le prix de l'eau car pour l'instant le prix de l'eau dans notre commune est dans une moyenne haute.

Monsieur Souchon demande si on peut relever les assiettes.

Monsieur Oddone répond que ce n'est pas possible, la commune attend le retour du contrôle de l'égalité des services de l'Etat qui, dans l'affirmative, introduira un avenant au contrat de la seerc.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faut effectivement diminuer la part communale pour limiter les dommages auprès des administrés.

Monsieur Oddone suggère la création d'une nouvelle opération d'investissement pour coller au schéma directeur : recherche, forage.

Monsieur le Maire relate l'aventure du forage de la commune de Brue Auriac qui a foré et trouvé de l'eau sur le territoire de la commune de Seillons et a pu racheter à moindre frais le terrain de ce forage alors que Seillons a foré en d'autres lieux sans succès. Personne n'a eu l'idée de demander à Brue de partager avec nous cette nouvelle source ! Mais il faut se séparer de ce passé qui nous empêche d'aller de l'avant.

Il est ensuite procédé au vote pour l'approbation du Budget du service des eaux.

LE BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

C. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions diverses.

Monsieur Souchon invite le Conseil Municipal et le public à se rendre nombreux aux diverses animations et commémorations du village :

04 Mai : *Concert pour 2 Chorales* à 16 heures à la salle Frédéric Mistral ; la Chorale les 4 vents reçoit la Chorale de Cadolive.

8 Mai : Commémoration de la victoire des alliés sur l'Allemagne Nazie

10 Mai : *inauguration de la Bibliothèque René Raybaud* à 10 heures à la nouvelle Bibliothèque

11 Mai : Association ASPECT *Journée Au fil de l'eau*

17 Mai : *Nuit des chouettes ; randonnée nocturne*

Au niveau des résultats sportifs le jeune Souchon est arrivé 3^{ème} au championnat de France de Judo : Félicitations à lui.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire après avoir remercié le Conseil Municipal et le public nombreux qui y assistait, lève la séance 21 heures 45.

La secrétaire de séance

Adélaïde Doco